

Réunion des Présidents de club 07 septembre 2018

Clubs présents ou représentés : Bessan 4 voix, Béziers 6 voix, Frontignan 7 voix, Le Cres 5 voix, Lunel 7 voix, Montpellier 10 voix, Palavas 2 voix, Pérols 5 voix, Prades le Lez 4 voix, Vallée d'Hérault 6 voix, Vias 1 voix.

Clubs excusés : Lattes-Védas 8 voix

Clubs absents : Agde 7 voix, Cournontéral 1 voix, Laurens 1 voix, Roquebrun 1 voix, Sète 5 voix, Villeneuve les Béziers 1 voix

Membres du comité départemental présents : Nicolas BEAUBRAS, Nicolas HUGEDE, Jackie RACINAIS, Guillaume ROQUES.

Membres du comité départemental excusés: Philippe Communaudat, Yolande Communaudat, Chantal LASSUS, Jacky Richeux

Invités : Howard Catherine (BEES 2 salarié du CD34)

Début de la réunion à 18h35

Merci et bienvenue à toutes et tous pour votre présence à cette réunion de rentrée des Présidents de club.

Merci à tous pour votre aide au Vital Sport 2018.

Nous allons faire un petit bilan de la saison écoulée :

Nous avons terminé la saison 2017/2018 avec 926 licenciés contre 942 la saison passée, soit une légère diminution (environ 2%). Tableau ci contre.

Un club vient d'ouvrir à SAUVIAN, remplaçant celui de Villeneuve les Béziers

Bilan sportif 2017 / 2018

De bonnes participations individuelles aux divers Championnats Régionaux et de France avec de beaux podiums. Ayant peur d'en oublier, je ne citerai que les podiums qui seront récompensés ce soir. (Chantal fera le détail complet pour l'AG et ce dernier sera mis sur le site du comité).

Le MAC voit ses équipes féminine et masculine accéder à la DN2 la saison prochaine. En individuel, nous avons deux vice-champion en salle avec Katy CHAMPLAINE et Renaud NICOLAS de Lunel. Une belle 3^{ème} place pour Alexandre PETROFF BH de Pérols en FITA à St Avertin où 5 équipes jeunes de l'Hérault étaient présentes (Frontignan, Lattes Védas, Montpellier et Pérols) et 22 jeunes. Une belle 3^{ème} place en fédéral pour Pascal LEPINAY du Crès. Nous avons eu une championne de France l'Agathoise : Mathilde GUERRE en tir 3D à Laguiole.

Félicitations à tous nos sportifs pour leurs participations aux diverses compétitions.

Félicitations aussi et bienvenue à notre nouvel arbitre. Thierry RODIER de BESSAN.

Nous avons aussi 5 stagiaires arbitres en formation : Ricardo EUSEBIO et Eric VIGOUROUX (VIAS), Bruno DENOUN (SETE) sans oublier Steven ANDRE (AGDE) et Kristel BEZARD FALGAS (LAT' VEDAS)

Emploi :

Howard CATHERINE BEES2 salarié du CD est intervenu dans 8 clubs du département, (Bessan, Frontignan, Le Crès, Lunel, Montpellier, Prades le Lez, Vallée de l'Hérault et Vias). Il assure le suivi et l'entraînement de nos jeunes compétiteurs dans les stages départementaux et le PPSD pour le CD34 ex AHN.

Il anime aussi des actions de découverte du tir à l'arc pour les collectivités et assure les formations des CQP tourisme de loisir pour le CREPS

Les clubs souhaitant bénéficier des interventions d'Howard, doivent en faire la demande écrite et ce dès le mois de février 2019 (réponse à donner pour l'AG). La demande est à refaire tous les ans, il n'y a pas de tacite reconduction. Nous vous en remercions par avance.

PPSD (ex AHN)

Suite à la nouvelle Ligue (CRTAO), nous n'avons pu nous projeter en avant concernant les actions AHN. Nous avons cependant continué le perfectionnement de nos jeunes archers en maintenant le centre de regroupement sur Montpellier avec 12 jeunes archers venus des clubs de Frontignan (2), Lunel (2), Montpellier (5), et Pérols (3) encadré par Howard CATHERINE BEES2 salarié du CD34. Sélection sur critères de performances, et charte d'engagement. A l'issue du sondage réalisé auprès de nos jeunes archers, nous souhaitons pérenniser cette action.

Cheveux d'argent :

Action menée depuis 2006, et que nous renouvelons, car elle se veut dans un esprit sportif et convivial, d'autant que nous avons 179 archers super vétérans dans le département. Une modique somme de 15€ pour la saison est demandée aux participants. A la demande du conseil général nous allons continuer d'instaurer les journées parrainages une fois par trimestre en essayant d'y faire venir plus de féminines.

Stages jeunes 2017 / 2018

Stages de progression avec contrat d'implication pour les archers compétiteurs, sans hébergement coût 20 € les 2 jours avec repas tiré du sac.

* vacances de Toussaint : 23 et 24 octobre pour les jeunes compétiteurs B. M. C. au collège de l'Assomption Montpellier.

* vacances de Noël : 04 et 05 janvier au CRES

* vacances d'hiver : deux stages les 19 et 20 février pour les compétiteurs. Les 21 et 22 février perfectionnement des archers en Niveaux (gymnase Spinosi à Montpellier Odysseum).

* vacances printemps du 16 au 18 avril (3 jours) pour les compétiteurs à Montpellier et les 19 et 20 avril pour les Niveaux au CRES.

Ces stages ont été animés par Howard CATHERINE et Jacky RICHEUX.

Merci à tous pour votre aide dans la collecte des inscriptions. Il est aussi demandé qu'elles soient retournées au plus tard une semaine à l'avance (dossier complet).

Prévisionnel calendriers stages jeunes 2018 / 2019 :

Cette saison, nous allons remettre en place les stages départementaux compétiteurs pour permettre à des jeunes de progresser en visant le PPSD. Ces Stages de progression avec contrat d'implication se font sur deux jours à chaque petite vacance scolaire avec repas tiré du sac. Coût de 20 €. Stages pour les jeunes archers des écoles de tir, lieux à définir pour permettre à un plus grand nombre de participer.

* vacances de Toussaint : 22 et 23 octobre pour les jeunes compétiteurs B. M. C. J.

24 octobre 1 journée pour les jeunes des écoles de tir avec leur entraîneur.

* vacances de Noël : 03 et 04 janvier au CRES

* vacances d'hiver : deux stages les 4 et 5 mars pour les compétiteurs.

Les 6 et 7 mars perfectionnement des archers en Niveaux

* vacances printemps du 23 au 25 avril (3 jours) pour les compétiteurs à Montpellier

Les 2 et 3 mai pour les Niveaux

Formations fédérales :

Formation des arbitres, contacter Michel TERPAND (PCRA), Michel LASSIEGE et Alain TORCHON sont les formateurs et Nicolas BEAUBRAS PCDA34.

Formation assistant entraîneur, entraîneurs, CQP technicien sportif... : voir le site du CRTAO. Inscriptions à faire individuellement sur l'espace perso de la FFTA.

Rencontres jeunes saison 2018: Il y a eu 452 participants pour cette saison.

Le listing avec les changements de niveaux de nos jeunes pour la saison 2018 / 2019 est sorti, en tenir compte lors des inscriptions au premier concours. Pour le bon déroulement de ces rencontres jeunes, nous vous redemandons, de bien respecter les délais d'inscriptions.

Les poussins (voir additif au règlement des rencontres jeunes 2016) sont classés en P8, P9 et P10). Ils tirent tous à 10M et 2 X 5 volées de 3 flèches sur blasons de 80 ou 60 placés à 110 cm de hauteur. Pour les archers niveaux, les tirs se font à 15 M en deux séries de 8 volées.

Pour la finale départementale jeunes 2018, qui a eu lieu à BESSAN application du nouveau règlement avec les tirs qualificatifs le matin en huit volées de 3 flèches plus matchs éliminatoires l'A.M.

La finale régionale poussin a eu lieu à Montpellier avec 38 participants sur 48 possibles.

Calendrier prévisionnel RJ saison 2019

Dates	Distances et Nb volées	Lieux
17/11/18	15 M / 16 volées	LE CRES
15/12/18	15 M / 16 volées	MONTPELLIER
09/02/19	15 M / 16 volées	PRADES le LEZ
16/03/19	15 M / 16 volées	LUNEL
13/04/19	Découverte Campagne 12 cibles	BEZIERS
18/05/19	Découverte Nature / 3 D 12 cibles	ROUSSIERES par le comité
08/06/19	15 M / 16 volées	FRONTIGNAN
22/06/19	15 M / 16 volées	VIAS - Finale départementale jeunes

Il est demandé aux clubs pour la première rencontre qui aura lieu au CRES le 17 novembre, de bien noter le N° de licence et la **date de naissance** des jeunes archers lors de l'inscription ainsi que leur niveau s'ils en ont déjà un. Dates Importantes surtout pour les Poussins (P10 né en 2009, P9 né en 2010 et P8 né en 2011). Bien préciser aussi à ces jeunes archers que la présentation de la licence est obligatoire pour faire une compétition. Nous mettons directement les « Chronotir » pour préparer les jeunes aux concours officiels. Bien leur préciser aussi qu'ils doivent avoir une tenue décente sur le pas de tir. Idem pour la tenue du club qui reçoit sans oublier les coachs ainsi que celle des membres du CD !

Cette saison, le « découverte tir en campagne » se fera le 13 avril 2019 à BEZIERS, et le découverte nature / 3D « Prix du Département » le 18 Mai à Roussières (inscriptions 5 € à payer au département).

Petit rappel, les jeunes ayant participé à plus de deux concours officiels ne peuvent pas repartir en rencontres jeunes. Nous proposons de leur permettre de faire trois concours officiels tout en restant dans les rencontres jeunes

Les benjamins et minimes en N1 ayant fait les scores pour passer en N. As, sont invités à passer en concours officiels à la rentrée (taille de blason adaptée).

Pour la saison 2019 / 2020 les propositions de dates seront à déposer en février lors de l'AG 2018 pour pré établir le calendrier de la saison suivante qui ne sera définitif qu'après la finale départementale jeunes qui aura lieu à VIAS.

Proposition de regrouper la rencontre découverte campagne et le prix du département qui regroupait une découverte nature et 3D pour diminuer le nombre de rencontres sur la période avril/mai/juin. Validé

Calendrier des Championnats départementaux :

Pour éviter tous désagréments, on souhaite faire ce petit rappel pour bien faire la distinction entre un concours dominical et un Championnat Départemental ou Régional. Pour ceux ci, les mandats seront validés et envoyés par nous même.

Pour la saison salle, le championnat départemental se fera sur deux jours à FRONTIGNAN les 26 et 27 janvier 2019. Conditions pour y participer, avoir fait au minimum 2 concours dans la saison, même arme.

Il restera à se positionner sur le calendrier extérieur début octobre. Dès que les inscriptions au calendrier saison extérieure 2019 seront possibles sur le site de la FFTA on vous le fera savoir. Sachant que seuls les clubs ayant un arbitre en activité ou en formation peuvent se positionner.

Pour les Championnats départementaux, il est rappelé que le CD fourni les trophées, des trois premiers de chaque catégories, et que les clubs reversent 2 € par archers inscrits.

CNDS 2018: Cette année, 2 clubs sur 18 ont déposé une demande de CNDS. Le comité quand à lui a obtenu 2500 €.

Finances :

* Les interventions en clubs de Howard CATHERINE BEES2 salarié du CD sont à 25 € de l'heure frais de déplacements inclus

* Interventions extérieures forfait à la demi-journée, plus frais de déplacement et mise à disposition du matériel.

* utilisation des structures d'un club 5 € la séance, si stage d'une journée 10 € en bon d'achat matériel. Coût pour cette saison 450 € en bons d'achats

* Inscriptions rencontres jeunes 5 € avec 2 € de reversé par le club au CD qui prend en charge les récompenses jusqu'au 5^{ème}.

* Inscriptions aux Championnats Départementaux 2 € reversés par le club au CD qui prend en charge les trophées des 3 premières places.

* Le CD attribue des primes aux divers podiums des Championnats de France, OR 100 €, Argent 75 €, Bronze 50 € pour cette année nous avons 400 € de primes podiums.

* Aides aux déplacements des équipes de DN1 (125 € X 4 déplacements), DN2 (65 € X 3 déplacements plus 125 € si accession à la finale), et pour la finale nationale de la DR Ex / DN2 (65 €). Idem pour les équipes de parcours sur sélection. Aide octroyée cette saison 585 €:

* Prise en charge d'une partie de la tenue des arbitres soit 10% par le CD34, 50% par la Ligue et 40% par le club, la tenue était 175 €. De nouvelles tenues entrent en vigueur cette saison. Qu'allons-nous faire ? Attendre la prochaine réunion des arbitres pour décision

* stages jeunes compétiteurs et niveaux 20 € pour les deux jours avec repas tiré du sac.

* location de matériel 15 € (sono, chronotirs, compteurs....)

* La part licence du Comité à 5 € reste inchangée depuis 2002.

Tarif licences saison 2018 / 2019

Type licence	FFTA	CRTAO	CD34	TOTAL
Compétiteurs	42	20	5	67
Loisirs	34	19	5	58
Sans pratique	29	16	5	50
Jeunes	25	13	5	43
Poussins nés après 2009	16	9	5	30

Informations diverses :

* modifications des catégories et des distances de tir pour les S3 en TCE, ils tirent à 60 M comme les cadets.

* Vous avez reçu début août 2017 un dossier émanant du CDOS34 concernant les coupons sport envers des féminines (entre 11 et 25 ans). Opération reconduite cette année. Contacter le CDOS34 (cdos34@gmail.com). au 04 67 67 40 98. Un seul club avait fait la démarche la saison passée

* Le club de Bessan organisateur de la finale jeune 2018 a soulevé le problème du tarif de cette finale, 5 € comme les autres rencontres. Il souhaiterait en faire évoluer le prix. La finale régionale poussin était à 8 €. Après discussion le montant de 5 € est reconduit.

Le Crès nous informe des recherches faite par l'un de leurs adhérents par rapport au RGPD et propose d'envoyer le document qu'il a fait.

Dates à retenir :

* Proposition A.G. du Comité Départemental le 8 février 2019 à 18 H 30 à la maison des sports.

Fin de la réunion : 20h avec la présence de nos médaillés nationaux à qui l'on remet les primes de podiums

Répartitions des licences par clubs et nombre de voix saison 2017

Clubs	2018	2017	Evolution	<i>Nb. voix</i>
AGDE	72	75	-4 %	7
BESSAN	43	46	-6,5 %	4
BEZIERS	67	77	-13 %	6
COURNONTERRAL	21	11	90,9 %	2
FRONTIGNAN	79	69	14,5 %	7
LATTES	108	104	3,8 %	8
LAURENS	9	8	12,5 %	1
LE CRES	55	61	-9,8 %	5
LUNEL	72	67	7,5 %	7
MONTPELLIER	156	165	-5,5 %	9
PALAVAS	21	17	23,5 %	2
PEROLS	52	60	-13,3 %	5
PRADES LE LEZ	41	48	-14,6 %	4
ROQUEBRUN	6	7	-14,3 %	1
SETE	39	53	-26,4 %	3
VALLEE HLT	62	48	29,2 %	6
VILLENEUVE les Bz	5	6	-16,7 %	0
VIAS	17	20	-15 %	1
SAUVIAN création	1	0		0
TOTAL	926	942	-1,7 %	78

Nous avons eu 650 hommes et 276 féminines (30%)

Répartition par catégories 2018

Catégories	Féminines	Masculin	Total
Poussins	23	48	71
Benjamins	22	81	103
Minimes	33	50	83
Cadets	34	80	114
Juniors	18	15	33
Seniors	88	160	248
Vétérans	24	71	95
Super vétérans	34	145	179

8.1.1 – Découpage des voix

Le nombre de voix dont dispose chaque groupement sportif affilié, en règle avec la loi du 1^{er} juillet 1901 et avec les textes législatifs et réglementaires concernant le sport, est déterminé de la façon suivante :

- de 06 à 20 membres licenciés = 1 voix
- de 21 à 30 membres licenciés = 2 voix
- de 31 à 40 membres licenciés = 3 voix
- de 41 à 50 membres licenciés = 4 voix
- de 51 à 60 membres licenciés = 5 voix
- de 61 à 70 membres licenciés = 6 voix
- de 71 à 100 membres licenciés = 7 voix
- **au-delà de 100 membres licenciés, 1 voix supplémentaire par tranche de 50 membres licenciés.**